

16ème législature

Question N° : 14889	De M. Damien Abad (Renaissance - Ain)		Question écrite
Ministère interrogé > Travail, santé et solidarités		Ministère attributaire > Travail, santé et solidarités	
Rubrique >interruption volontaire de grossesse	Tête d'analyse >Accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) dans certains territoires	Analyse > Accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) dans certains territoires.	
Question publiée au JO le : 06/02/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)			

Texte de la question

M. Damien Abad appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la problématique de l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) dans certains territoires. Les fermetures de centres spécialisés et la réduction du nombre de maternités, résultant de restructurations hospitalières, ont entraîné des trajets considérablement plus longs pour les femmes cherchant à avorter. Des témoignages font état de déplacements significatifs, parfois de 100 à 200 kilomètres supplémentaires, imposés à certaines femmes en raison de l'absence de médecins ou d'établissements adaptés. L'étude publiée par la Drees en septembre 2023 souligne des disparités régionales persistantes, notamment dans l'Ain, où plus de 48 % des femmes ont dû se rendre dans un autre département pour mettre fin à leur grossesse. Ces constats préoccupants mettent en lumière des questions d'équité territoriale en matière d'accès à l'IVG. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour remédier à cette situation et garantir un accès optimal à l'IVG sur l'ensemble du territoire.